Vivre sa vie : un droit fondamental, un droit respecté!

Les transferts de compétences découlant de la 6^{ème} réforme de l'Etat constituent un enjeu important pour notre Région mais aussi une réelle opportunité de mieux rencontrer les besoins des personnes. Nous nous devons de construire une santé wallonne intégrée où les enjeux afférents aux personnes âgées, handicapées ou présentant des problèmes de santé mentale, etc., sont pensés ensemble en vue de solutions plus efficaces étant donné la relative similarité des besoins.

De grands principes guident cette réforme : l'homogénéisation des politiques de santé, la continuité du service public, l'affirmation du fait régional, la cohérence et la convergence des politiques francophones, la prise en compte des concertations institutionnelles et sociales, l'inclusion des acteurs et des mutualités.

Parmi les compétences transférées, on peut noter : la politique hospitalière, la politique des personnes âgées, le contrôle des prix des MR, les normes et le financement des maisons de soins psychiatriques et d'habitations protégées, les plateformes de concertation en santé mentale, les politiques de prévention et de promotion de la santé, les soins de première ligne, les aides à la mobilité, les allocations des personnes âgées en matière de handicap... et bien d'autres encore.

En ce qui concerne la gestion de l'allocation aux personnes âgées, celle-ci devra dorénavant être réfléchie en transversalité au regard des autres compétences wallonnes telles que les structures d'accueil de jour, les courts ou long séjours, mais aussi les services d'aides à domicile, les aides matérielles ou le budget d'assistance personnelle (B.A.P.) et ce, afin de permettre aux personnes en perte d'autonomie de choisir le mode de vie qui leur convient. Tout ceci devant prendre place dans le cadre du nouvel Organisme d'Intérêt Public.

Le financement et la gestion d'une couverture autonomie doit être pensée en profondeur. En effet, vu l'évolution de la pyramide des âges, la contribution de l'Etat risque de ne pas être suffisante pour couvrir les besoins liés à la prise en charge de la dépendance. Il conviendra donc d'étudier de nouveaux moyens de financement. La logique assurantielle de notre système de sécurité sociale est l'une des options (L'Allemagne et le Luxembourg ont opté pour un système de financement mixte alliant dotation publique et cotisations sociales). Il faut penser un système viable qui rencontre à la fois les besoins et le libre choix des personnes.

La Déclaration de politique régionale souligne une volonté politique d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées, des personnes handicapées, de renforcer les dispositifs du monde de la santé en général.

Elle prévoit de privilégier des réponses concrètes, au travers de projets publics ou associatifs, à domicile comme en institution par des interventions en fonction des besoins et des prestations. Il s'agira donc de trouver une articulation encore plus efficiente entre les services d'aides existants en

partant de la grille de lecture de la perte d'autonomie et en plaçant au cœur les besoins de la personne.

Si nous voulons donner sens à l'inclusion, soit une participation pleine et entière des personnes handicapées tel que l'impose l'article 19 de Convention des Nations-Unies, ce sont toutes les politiques wallonnes qu'elles soient de l'action sociale, de la santé, de la mobilité, du logement et de l'emploi, pour ne citer qu'elles, qui doivent intégrer la question du handicap au cœur même de leurs actions. Le handicap est plus que jamais un enjeu de cohésion sociale à l'heure où la place est trop souvent laissée à des replis sur soi. Alors, laissons les peurs et la résignation faire place à la confiance et à la solidarité.

Une personne handicapée est d'abord et avant tout une personne, ce n'est qu'en fonction de la spécificité de sa situation que des réponses plus spécifiques doivent être recherchées. Il faut plus que jamais travailler les transversalités et les articulations avec nos homologues ministériels ainsi qu'avec les autres administrations. Des partenariats existent déjà et c'est bien en ce sens qu'il faut poursuivre soit : mutualiser nos actions pour plus d'efficience au bénéfice des personnes et rappeler, à chaque instant, que les services généraux s'adressent bien à l'ensemble de la population.

Il est également essentiel de proposer une offre diversifiée de services afin de rencontrer une multitude de besoins et de favoriser autant que faire se peut le milieu naturel de vie des personnes en collaboration avec leurs familles et les aidants proches. Ceci en invitant les services à se réinventer autour d'une coproduction avec l'individu pour « plus de personne » et « moins d'institution ». Il est indispensable d'articuler l'approche du handicap autour de la ligne de vie de la personne et ainsi d'assurer un continuum allant de l'annonce du handicap en passant par les questions de l'accueil en crèche, de l'intégration scolaire et extrascolaire, de la culture, de la formation, de l'emploi, de la mobilité, du transport, du logement, de l'accessibilité dans tous ses états. Il est nécessaire de mener une politique qui vise aussi bien le maintien et l'amélioration de la prise en charge à domicile et la mise en place de formules intermédiaires telles que les répits et de nouvelles formes d'hébergement, d'accueil et de soins.

Une attention particulière devra être apportée aux situations de grande dépendance et à l'ensemble des actions qui en découlent afin de construire, avec le secteur, des réponses adaptées aux besoins des personnes. Cela passera notamment par la mise en place d'un plan grande dépendance reprenant l'axe individuel et l'axe communautaire ou collectif, etc.

Le Gouvernement s'est par ailleurs engagé à œuvrer à la création d'un plan « accessibilité » étalé et réaliste afin de rendre les bâtiments, les transports et les services accessibles aux personnes handicapées et à permettre l'accessibilité à l'offre de logements adaptés et adaptables pour les personnes handicapées faisant le choix de rester à domicile. Avec nos homologues des cabinets représentés au sein du Gouvernement wallon et avec la collaboration du Collectif Accessibilité Wallonie-Bruxelles (CAWaB), nous y travaillons. En matière d'aménagement de lieux publics, force est de constater que de nouveaux bâtiments publics ont été érigés dans la totale ignorance des normes d'accessibilité. Leur adaptation aux normes peut effectivement s'avérer coûteuse, voire

impossible. C'est pourquoi, tout doit être mis en œuvre pour que les bâtiments, qui seront dorénavant construits, soient dès leur départ conçus dans le strict respect des normes établies pour assurer leur accessibilité à tous. Pour cela, plusieurs actions doivent être menées de front; des actions de sensibilisation, d'information et de formation. Il faudra également inventorier les lieux déjà accessibles, en faire la publicité et veiller à ce que toute nouvelle construction puisse, par le respect des normes, se retrouver d'emblée dans cet inventaire. De façon plus large, il faut penser la ville autrement, garantir des services de proximité afin d'améliorer la qualité de vie des personnes qu'elles soient valides ou en situation de handicap, jeunes ou âgées.

Enfin, Le Gouvernement, dans la ligne de résolution adoptée à l'unanimité par le Parlement wallon le 5 févier 2014, entend également accompagner les personnes handicapées pour l'accès à une vie relationnelle, affective et sexuelle épanouie. Ce droit faisant partie des libertés fondamentales. Les comportements de privation, de non éducation ainsi que l'exclusion sociale sont contraires au respect des droits de l'homme et de l'enfant, et notamment au droit à l'éducation. Peu de personnes handicapées reçoivent une éducation sexuelle adaptée. Les personnes déficientes intellectuelles selon le degré de leur handicap aspirent à connaître aussi une vie affective et sexuelle en se prenant davantage en charge et en développant une meilleure conscience de leurs capacités et de leurs limites. Pour ce faire, le Gouvernement développera des politiques de sensibilisation et de formation du personnel, et conditionnera l'agrément des centres agréés par l'AWIPH à l'application d'un projet pédagogique résolument ouvert à la vie relationnelle, affective et sexuelle des usagères et usagers, respectueux de leur volonté.

Ces axes de la politique, le Ministre Maxime Prévot entend les mener à bien au cours de cette législature afin d'apporter des réponses utiles et concrètes aux besoins de reconnaissance et de bien être de toutes les personnes en situation de handicap.

Je vous remercie de votre attention